

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DE L'HERAULT**

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2026-09-29-1c

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 29 SEPTEMBRE

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Alice GONZALEZ.

Présents :

Mmes M. Alice GONZALEZ, Anne-Marie BLUTHE, Marie-Laure VIVIEN, Françoise DOMERGUE, Myriam BEAUJARD, Pascale GENIEIS-TORAL et Jean LASSAUSAIE

Procurations :

Jean-Philippe CABASSUT donne procuration à Alice GONZALEZ

Martine HARDY donne procuration à Marie-Laure VIVIEN

Objet : Adoption du règlement intérieur du CA du CCAS

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration d'un Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, sont régis par les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles et par un règlement intérieur.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

DELIBERE

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS.

**Secrétaire de Séance
Marie-Laure VIVIEN**



**Madame Alice GONZALEZ
Adjointe au Maire,
Déléguée aux Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CCAS de VIAS**



Le Président :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr